

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 24 JUILLET 1923.

Projet de loi
approuvant la Convention conclue entre l'État Belge, la Société anonyme
du «Lloyd Royal Belge » et divers créances de celles-ci (1)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. BRIFAUT.

MESSIEURS,

La Chambre connaît — la question ayant été évoquée devant elle à diverses reprises et notamment durant quatre séances, en mai et en juin 1921, — l'origine et l'histoire du Lloyd Royal Belge. Elle sait de quelles charges nos finances publiques seraient grevées s'il venait à disparaître :

L'État s'est porté garant des intérêts et du remboursement des obligations émises par le Lloyd pour un capital de 100,000,000 de francs, ramené aujourd'hui à 98,188,900 francs.

A cette première obligation s'ajoutent deux créances :

l'une de 6,013,440 francs pour remboursement déjà effectué et paiement des intérêts aux obligataires en 1922 ;

l'autre de fr. 6,446,781.25 pour solde de l'achat fait par le Lloyd de quatre des navires livrés à la Belgique par l'Allemagne en vertu du Traité de Versailles.

La solvabilité de son débiteur étant mise en cause, comment l'État va-t-il sauver sa créance dont le total s'élève à fr. 110,648,221.25 ?

Deux solutions s'offrent : ou bien imposer au Lloyd une liquidation immédiate, ou bien accepter un arrangement qui allégerait l'affaire de charges excessives pour son rendement actuel et lui permettrait d'atteindre par une gestion rationnelle et prudente les temps meilleurs qu'on est en droit d'espérer.

La Section centrale a acquis la conviction qu'aucune hésitation n'est possible entre ces deux solutions.

(1) Projet de loi, n° 359.

(2) La section centrale, présidée par M. Mechelyneck, était composée de MM. Moury, Soudan, Gollier, Mampaey, Van Dievoet et Brifaut.

D'une part, en effet, de l'avis des techniciens, la liquidation immédiate, dans l'état actuel du marché mondial de l'armement, ne donnerait à l'Etat qu'un dividende dérisoire. La Belgique perdrait ainsi du même coup des sommes importantes et la moitié de sa marine marchande.

D'autre part, l'arrangement proposé, fruit de très longues négociations entre la société débitrice, les banques financières et l'Etat, n'entraîne pour celui-ci — on ne peut assez le souligner — ni charge nouvelle, ni diminution des garanties effectives qu'il possède. En permettant au Lloyd de se réorganiser, elle offre à l'Etat la possibilité de retrouver l'entièreté des sommes pour lesquelles il est engagé, grâce aux bénéfices que donnera une situation assainie et stabilisée lorsque la crise aura pris fin.

La Section centrale a estimé que sa décision ne pouvait être subordonnée en rien aux accusations et critiques formulées depuis l'origine contre la constitution et la gestion du Lloyd, la convention proposée laissant tout en état à cet égard et ne visant qu'aux mesures d'intérêt pratique propres à sauver le capital engagé et cette flotte qui constitue indiscutablement une partie importante du patrimoine économique et moral de la Nation belge.

La Section centrale n'a pas manqué de s'informer si d'autres propositions n'ont pas pu se faire jour, mais aucune d'elles ne s'est offerte avec un caractère de précision et de garantie suffisantes pour arrêter l'attention.

Estimant qu'il y a un intérêt général à ce que la Chambre puisse connaître la question qui lui est soumise, dans toute son ampleur, la Section centrale a demandé au Gouvernement de déposer à nouveau au greffe le dossier complet de l'affaire, qui y avait figuré lors des débats de 1921. Et c'est dans une pensée identique qu'elle a jugé bon de publier, en annexes du présent rapport, les documents principaux d'où est née pour elle la conviction qu'en tenant compte de tous les éléments du problème, il convient de ratifier l'arrangement proposé dans le double intérêt de ses finances et de l'avenir maritime et commercial du Pays.

Certains membres se sont néanmoins réservé le droit de déposer un amendement en vue de modifier l'administration de la Société.

Sous cette réserve le présent rapport a été adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire,

V. BRIFAUT.

Le Président,

A. MECHELYNCK.

Bilan au 31 décembre 1917

ANNEXE I.

ACTIF	PASSIF
Réalisable.	Envers la Société elle même.
Caisse et Banques 25,572,272 25	Capital 50,000,000 »
Divers débiteurs 21,265,994 54	Fonds d'assurances . . 4,984,285 67
Immobilisé.	Fonds de prévision et de renouvellement. 4,920,422 07
Matériel naval et actions Sociétés mari- times filiales. 62,719,565 40	Fonds d'amortissement 5,200,000 » 15,104,707 74
Atelier de réparations 381,000 »	Envers les tiers.
Fonds d'État 6,223,000 »	Obligations :
Mobilier 1 »	25,000 obligations 4 p. c. série A de fr. 1,000 chacune. . 25,000,000 »
Compte d'Ordre.	A déduire 163 obligations 4 p. c. série A de fr. 1,000 amorties. . 163,000 »
Cautionnements statutaires. 170,000 »	Reste 24,837 oblig. 4 p. c. en circula- tion 24,837,000 »
Fr. 116,331,833 19	Divers Crédeurs 19,978,028 84
	Coupons payables et Obligations à rem- bourser 1,659,740 »
	Compte d'ordre.
	Déposants statutaires 170,000 »
	Profits et pertes. 4,582,356 61
	Fr. 116,331,833 19

Compte de Profits et Pertes

DÉBIT	CRÉDIT
Frais généraux. 686,857 20	Bénéfice d'exploitation 12,165,184 81
Intérêts, commissions, changes 160,781 39	
Intérêts des obligations 1,496,740 »	
Amortissement du mobilier 38,449 61	
Dotation du fonds d'amortissement. 5,200,000 »	
Solde créditeur. 4,582,356 61	
Fr. 12,165,184 81	Fr. 12,165,184 81
Répartition des bénéfices.	
Bénéfice net 4,582,356 61	
5 p. c. réserve légale 229,417 83	
4,353,238 78	
6 p. c. dividende aux actions 3,000,000 »	
1,353,238 78	
Tantièmes au Conseil et aux Commissaires. 67,661 94	
A la réserve spéciale (art. 43 des statuts). 1,163,000 »	
A reporter à nouveau 122,576 84	
1,353,238 78	

Bilan au 31 décembre 1919.

ANNEXE III.

ACTIF.		PASSIF.	
Réalisable.		Envers la Société.	
Caisse et banques	Frs. 53,385,969.38	Capital	Frs. 50,000,000.—
Effets à recevoir	331,596.33	Réserve légale	434,998.21
Divers débiteurs et comptes succur-		Réserve spéciale service obligations	1,451,713.67
sales	23,423,918.44	Fonds d'assurances	25,016,707.48
Stock charbons et approvisionnements.	898,052.90	Fonds de prévision et de renouvelle-	
Avances à nos filiales pour achat		ment	25,150,172.90
vapeurs	30,105,696.66	Fonds d'amortissement,	
		solde au 31 décem-	
		bre 1918	8,200,000.—
		plus dotation de	
		l'exercice 1919.	40,000,000.—
			<hr/>
			18,200,000.—
		Envers les tiers (avec	
		garantie spéciale).	
		Dettes hypothécaires	38,903,872.84
		Envers les tiers (sans	
		garantie spéciale).	
		Obligations émises	
		25,000 obl. 4% sér.	
		A de 1,000 frs	25,000,000.—
		dont 511 amorties	511,000.—
			<hr/>
		reste 24,489 obligations en circulation.	24,489,000.—
		Service des obligations	3,980,900.—
		Divers créiteurs et comptes succur-	
		sales	58,312,615.06
		Voyages en cours	2,649,339.77
		Compte d'ordre.	
		Dépôts statutaires	170,000.—
		Profits et pertes.	
		Bénéfices de l'exercice	
		1919	9,589,239.74
		plus report de l'exer-	
		cice 1918	700,004.17
			<hr/>
			10,289,243.91
			<hr/>
			Frs. 259,048,563.84
			<hr/>
			Frs. 259,048,563.84
			<hr/>

Reconnu conforme aux écritures

Anvers, le 13 mars 1920.

Le Collège des Commissaires,

H. Borgers.

E. Deckers.

Arrêté par le Conseil d'administration en séance
du 4 mars 1920.A.-F. Brys, Président,
H.-M. Gylsen,
H. Carlier,
Chevalier E. Carton de Wiart,
L. Grisar,
L. Kintsschots.

Bilan au 31 décembre 1920.**ACTIF.****Réalisable :**

Caisse et Banques	fr.	29,886,985	49
Effets à recevoir		7,883,359	86
Divers débiteurs et Comptes succursales.		27,466,100	90
Stocks charbons		839.451	10
Avances aux filiales pour achat vapeurs.		14,760,790	04
Rentes Belges		2,147,950	»

Immobilisé :

Matériel naval et Sociétés maritimes.			
filiales		256,093,914	51
Immeubles et Hôtel de la Société.		4,974,432	50
Participations diverses		3,039,500	»
Mobilier		201,887	60
Cautionnements divers		120,590	»

Compte d'ordre :

Cautionnements statutaires.		180,000	»
-------------------------------------	--	---------	---

Fr. 347,596,962 »

Reconnu conforme aux écritures.

Anvers, le 20 avril 1921.

Le Collège des Commissaires :

J. Ingenbleeck, Président,
H. Borgers, H. Van der Wielen.

PASSIF.**Envers la Société :**

Capital	fr.	50,000,000	»
Réserve légale.		914,460	20
Réserve spéciale, service obligations		6,000,000	»
Fonds d'assurances		35,705,024	43
Fonds de prévision et renouvellement		25,150,172	90
Fonds d'amortissement		18,200,000	»

Envers les tiers (sans garantie spéciale) :

Obligations : émises 25,000			
amorties 695			
reste 24,305 obligations			
en circulation, de 1,000 fr.			
chacune	fr.	24,305,000	»
Service obligations		486,400	»
Divers créditeurs et comptes succursales.		44,891,997	49
Annuités (années 1924 à 1925)		75,120,898	71
Voyages en cours		229,286	42

Compte d'ordre :

Déposants statutaires.		180,000	
--------------------------------	--	---------	--

Profits et Pertes :

Solde reporté de l'exercice 1919	fr.	1,650,517	81
Amortissement mobilier		201,886	60
Prévision: indemnité p ^r suppression de services à passagers. 30,000,000 »			
Prévision pour différence de change. 11,000,000 »			
Solde à répartir. 5,324,628 13		46,526,514 73	48,177,032 54

fr. 347,596,962 »

Arrêté par le Conseil d'Administration en séance
du 13 mars 1921.

A.-F. Brys, Président,
H.-M. Gylsen,
H. Carlier,
Chevaller E. Carton de Wiart,
A. Grisar,
L. Kintsschots.

Bilan au 31 décembre 1921

ANNEXE V.

ACTIF.		PASSIF.	
Réalisable.		Envers la société.	
Caisse et banques	4,145,816 22	Capital	50,000,000 »
Solde à recevoir sur obligations placées	19,600,374 68	Réserve légale	1,180,691 61
Effets à recevoir	16,297 13	Réserve service obligations	6,000,000 »
Créances douteuses	3,403,507 08	moins : prélèvement 1921 pour intérêts	2,288,380 »
moins amortissement	3,000,000 00		3,711,620 »
	403,507 02		32,708,988 53
Divers débiteurs et comptes succursales	24,669,595 86	Envers les tiers sans garantie spéciale).	
Stock charbons	149,851 79	Dettes hypothécaires	
Avances aux filiales pour achat vapeurs	35,155,281 68		102,039,376.66
		Envers les tiers (sans garantie spéciale).	
Immobilisé.		Obligations 4 p. c. émises 25,000	
Matériel naval et sociétés maritimes filiales	236,762,689 78	— amorties 886	
Immeubles et hôtel de la société	5,097,502 90	reste 24,114	
Participations diverses	5,878,100 »	(en circul.) 24,114,000	
Mobilier	1 »	Obligations 6 p. c. émises 75,000	
Cautonnements divers	127,500 »	— amorties 352	
Frais d'émission d'obligations	2,682,827 50	(en circul.) 74,648,000	98,762,000 »
moins amortissement 1/45°	59,618 40	Divers créditeurs et compte succurs.	34,522,894 47
	2,623,209 10	Annuités	8,299,200 »
Compte d'ordre.	543,067 90	Effets à payer	3,363,532 62
Profits et Pertes		Voyages en cours	62,291 57
Solde débiteur	21,868 24	Compte d'ordre.	543,067 90
	<u>335,194,662 36</u>		<u>335,194,663 36</u>

Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1921

Intérêts et commissions	1,019,543 18	Solde de l'exercice précédent	3,503,074 86
Frais généraux	2,902,152 19	Exploitation	3,481,901 51
Amortissement sur créances douteuses	3,000,000 »	Solde débiteur	21,868 24
— frais d'émission obligations	59,618 40		
Amortissement sur mobilier	7,006,844 61		
			<u>7,006,844 61</u>

Arrêté au Conseil d'administration en séance du 30 mars 1922

Le Conseil d'Administration.

Projet de Bilan au 31 Décembre 1922.

ACTIF		PASSIF	
Réalisable :		Envers la société :	
Caisse et banques Fr.	5,335,467 07	Capital	50,000,000 »
Créances douteuses 4,402,186 57		Réserve légale	1,180,691 61
moins amortissement antérieur .	3,000,000 »	Réserve, service obligations	3.711.620 »
	1,402,186 57	Moins prélèvement à valoir sur intérêts 1922	3.711.620 »
moins amortissement de l'exercice	1,254,679 49		
	147,507 08	Envers les tiers (avec garantie spéciale) :	
Divers débiteurs et comptes succursales	25,116,037 67	Dettes hypothécaires	
Stock charbons	26,344 50	(dont L. 675/754/19/2)	108,805,939 34
		Divers créanciers	9,064,729 97
Immobilisé :		Envers les tiers (sans garantie spéciale) :	
Matériel naval	263,338,551 78	Divers créanciers et comptes succursales	45,117,671 72
Immeubles et hôtel de la société	5,118,341 62	Annuités : Dollars américains	1.596,000 » 8,299,200 »
Participations diverses	7,657,242 42	Effets à payer	1,539,947 42
Mobilier	1 »	Obligations 4 p. c. émises	25000
Cautionnements divers	127,500 »	amorties	1086
		Reste en circulation	23914 23,914,000 »
Frais d'émission d'obligations :		Obligations 6 p. c. émises	75000
Fr. 2,682,827 50		amorties	726
Moins amortissement antérieur	59,618 40	Reste en circulation	74274 74,274,000 » 98,188,000 »
Amortissement de l'exercice	59,618 40		
	119,236 80	Compte d'ordre :	
	2,563,590 70	Déposants statutaires	180,000 »
Voyages en cours :	253,395 17	Avance de l'État (fr. 2,175,708)	
Compte d'ordre :		En exécution de l'article 44 des statuts	Pr mémoire.
Cautionnements statutaires	180,000 »		
Profits et pertes :			
Solde débiteur de l'exercice	12,490,332 48		
Rapport de l'exercice	21,868 24		
	12,512,200 72		
	Fr. 322,376,179 76		
			Fr. 322,376,179 76

Compte de Profits et Pertes.

DÉBIT		CRÉDIT	
Report de l'exercice 1921. Fr.	21,868 24	Bénéfice d'exploitation des navires en service	3,515,402 62
Frais généraux	2,652,823 78	Moins assurances et débours des navires désarmés	2,954,619 97 560,782 65
Intérêts, commissions et change	10,998,222 51	Bénéfice réalisé sur participations diverses	1,914,229 05
Amortissement sur frais d'émission d'obligations	59,618 40	Solde débiteur :	12,512,200 72
Amortissement sur créances douteuses	1,254,679 49		
	Fr. 14,987,212 42		Fr. 14,987,212 42

Annexes au projet de bilan 1922.

A

Il est à remarquer que dans le présent bilan, tous les postes, y compris le compte d'exploitation et la charge d'intérêts ont été calculés aux cours du jour, soit 70 francs pour la livre sterling et 15 francs pour le dollar, sauf en ce qui concerne nos dettes hypothécaires à terme, contractées en livres sterling et en dollars pour lesquelles les taux fixes (respectivement de fr. 25.40 et fr. 5.20) ont été maintenus.

Si le cours réel eût été appliqué, le passif se serait augmenté de :

675,754.19.2 liv. st. × fr. 44.60 (écart entre 70 francs et fr. 25.40)	fr. 30,138,671
1,596,000 dollars × fr. 9.80 (écart entre 15 fr. et fr. 5.20)	15,640,800
	Fr. 45,779,471

B

Postes importants figurant dans la rubrique divers débiteurs.

Intérêts payés anticipativement fr.	851.152 75
Solde dû sur vente SS « Remier »	827.750 —
Chargeurs d'Extrême-Orient	5.375.519 41
Assurances payées d'avance, à reporter sur voyages 1925	772.220 62
Avaries à reporter	788.268 52
Frets encore dus	5.568.602 86
Lloyd Royal Belge, Buenos-Aires.	1.029.451 45
Lloyd Royal Belge, Paris	666.059 54
Département de la Marine	909.157 66
Société maritime commerciale du Pacifique	675.640 —
Banque Italo-Belge Dépôts Av. SS « Chilier »	537.568 22
Banque Italo-Belge C/gar. SS « Erinier »	186.522 08
C. Jussiant et C°	257.842 55
Lloyd Brasileiro, Rio-de-Janeiro	200.000 —
R. Spiegel, Bruxelles.	125.000 .
J. Vermaelen	140.958 66
Débours payés d'avance sur vapeurs consignés et restant à décompter	450.677 90
Atelier de réparations	2.886.704 05
Département provisions.	279.051 45
Département Rhénan.	1.090.259 21

Immeubles et hôtel de la Société.

Atelier de réparations fr.	381,000.00
Hôtel de la Société	2,910,600.00
Immeubles De Klavere	585,860.00
— maison rue du Trèfle	37,800.00
— rue de l'Amman.	881,172.50
— rue de Waeghemaekere	180,000.00
— Ateliers de réparations	143,909.12
Total. . fr.	<u>5,118,341.62</u>

D

Divers créiteurs (avec garantie spéciale).

Banque d'Anvers, compte ordinaire. . . . fr.	1,890,724.45
Algemeene Bankvereëning, compte avances .	300,000.00
Société Générale de Belgique	4,865,102.07
Compagnie Générale Anversoise, compte avances sur vente SS « Remier »	875,000.00
Banque d'Anvers, compte spécial SS « Has- tier »	1,133,903.45
Total. . fr.	<u>9,064,729.97</u>

E

Postes importants figurant sous la rubrique divers créditeurs.

Banque Italo-Belge, Londres C/« Patagonnier » fr.	673,484. —
Banque d'Anvers. C/Florins	245,187.80
Banques d'Anvers Compte livres sterling	222,224.77
Banque Belge pour l'Etranger, Londres	541,460.54
Département assurances	120,494.21
Lloyd Royal Belge (Gr. Br.). C/francs belges.	750,000. —
Lloyd Royal Belge (Gr. Br.). Compte spécial	3,045,921. —
Liquidation vente ss. « Pays de Waes »	3,850,730. —
Cie Générale Anversoise	106,694.57
Débours à payer au 30 décembre 1922 sur vapeurs, frais de ports, charbons de soute, etc.	4,867,258.75
Déposants pour avaries ss « Anglier »	205,398.90
— do « Chilier »	3,787,177.43
— do « Heathside »	125,678.82
— do « londonier »	120,108.90
— do « Olympier »	150,568.50
— do « Patagonier »	152,002.60
Déposants garanties avaries grosse ss. « Erinier »	186,522.08
Règlement définitif Dép. avaries ss « Heathside ».	524,904.28
Stevdoring Company Gylsen	1,512,544.01
T. S. F., Bruxelles	145,955.44
Theodoridi & Co. Braila	112,860.27
Barber & D'Ambrumenil Ltd.	396,415.23
Y. Bergel, Gibraltar	145,628.20
The Hudson's Bay Co.	145,286.25
W. A. Massey & Co, Hull	167,738.41
T. S. F., Bruxelles C/L.	354,091.51
Wilson & Sons, Montevideo	103,700.87
Avance de l'Etat belge sur amortissement d'obligations 1922	574,000. —
Prévisions diverses.	5,527,286.27
Achat dollars pour liquidation dette Shipping Board Américain	5,890,954.18
Effets à payer acceptés par Lloyd Royal Belge (Great Britain) principalement pour fourniture et achat charbons de soute.	2,102,334.23

F

Effets à payer.

Le poste des effets à payer figurant au bilan pour un total de *fr.* 1,539,947.12 représente des effets payables à Anvers principalement en faveur des fournisseurs des charbons de soute, et dont voici les détails :

de Cazes et C ^o	£.	175. 0.0	
Y Bergel Esq.		136.11.5	
Wilson Sons.		3,480.12.5	
Wilsons C ^o Ltd		1,944.12.6	
Belmiro Rodrigues.		147. 0.0	
Wilsons Sons		1,886.15.0	
Compagnia General de Carbones		96. 5.2	
de Caes et C ^o .		568. 0.0	
Buchanan Jones et C ^o		163.12.1	
Comp. Charbonnière Algérienne		511. 4.0	
de Cazes et C ^o		367.10.0	
Thos. Smith et C ^o		508. 2.9	
W. A. Massey et Sons		998. 2.8	
Lambert Bros		3,222. 1.7	
Comp. Charbonnière Algérienne		502.16.0	
Massey et Sons		308.10.3	
Id.		1,000. 0.0	
Id.		1,000. 0.0	
Id.		1,000. 0.0	
Blandy Bros .		596.19.8	
Wilson Sons.		378. 2.6	
Figuro y Campos .		2,347. 7.8	
Lambert Bros		176. 5.0	
	£.	21,515.10.8	à 70
			Fr. 1,505,087.28
Swedberg et Kronberg.	Kr.	2,474.96	9,899.84
de Zolas Bros	Levas	208,000 "	24,960 "
			Fr. 1,539,947.12

Situation après réorganisation basée sur le Bilan au 30 décembre 1922.

ACTIF.		PASSIF.	
<i>Réalisable :</i>		<i>Envers la société :</i>	
Caisse et banques	5,335,467 07	<i>Capital : 55,000 actions ordinaires</i>	
Créances douteuses	4,402,186 57	sans désignation de valeur	Pr mémoire.
moins amortisse-		80,000 actions priv.	
antérieur	3,000,000 »	Série A de 500 fr.	
	<u>1,402,186 57</u>	attribuées à l'État	40,000,000 »
moins amortisse-		70,000 actions priv.	
ment de l'exercice	1,254,679 49	Série B de 500 fr.	
Divers débiteurs et	147,507 08	souscrites par	
et comptes suc-		Banques et Grou-	
cursales	25,116,037 67	pe Brys et Gylsen	35,000,000 »
Stock charbons	26,344 50	116,000 actions de	
Versement en suite		cap. Série A de	
de souscriptions		500 fr. attribuées	
nouveau capital	10,000,000 »	à l'État	58,000,000 »
		40,000 actions de	
		cap. Série B de	
		500 fr. souscrites	
		par les Banques	20,000,000 » 153,000,000 »
<i>Immobilisés :</i>		Réserve légale	1,180,691 61
Matériel naval	263,338,351 78	<i>Envers les tiers (avec garantie spéciale) :</i>	
moins solde dispo-		<i>Dettes hypothécaires :</i>	
nible du capital pri-		A Société Nationale	
mitif annulé		de Crédit à l'In-	
(37,487,799 28)		dustrie	77,025,000 »
Annulation réserve		Apurement au moyen	
service obligation		de la souscription	
et différence sur		aux actions privi-	
reprise obligation.		légiées Série B et	
(3,899,620)	41,387,419 28	actions de capital	
Immeubles et hôtel		Série B à concu-	
de la Société	5,118,341 62	rence de	45,000,000 »
Participations di-			<u>32,025,000 »</u>
verses	7,657,242 45	Autres dettes hypo-	
Mobilier	1 »	thécaires dont	
Cautionnements di-		L. 675,754,19.2	31,780,939 33
vers	127,500 »	Divers créiteurs	9,064,729 97
Frais d'émission d'o-		<i>Envers les tiers (sans garantie spéciale) :</i>	
bligations	2,682,827 50	Divers créiteurs et	
moins amortisse-		comptes succur-	
ment antérieur		sales	45,117,671 72
(59,618 40)		Sous déduction de	3,711,620 »
Amortissement de		Compris dans les	
l'exercice		5,439,440 francs	
(59,618 40)		avancés par l'État	
	<u>119,236 80</u>	à titre de service	
	2,563,590 70	Obligations et an-	
		nulés par compen-	
		sation (art. 5	
		de la Conven-	
		tion)	41,406,051 72
<i>Voyages en cours.</i>	253,395 17	Annuités dollars américains	
<i>Compte d'ordre :</i>		1,596,000 »
Cautionnements sta-		Effets à payer	1,539,947 12
tutaires	180,000 »	<i>Compte d'ordre :</i>	
		Dépôts statutaires	180,000 »
			<u>Fr. 278,476,559 76</u>
	<u>278,476,559 76</u>		

ANNEXE VIII.

Situation approximative au 30 juin 1923.

ACTIF.		PASSIF.	
Caisse et banques	1,750,000	Capital	50,000,000
Divers débiteurs	22,500,000	Réserve légale	1,180,691
Matériel naval	257,000,000	Dettes hypothécaires (dont	
Immeubles, hôtel de la société	5,100,000	604,000,0.4 Liv)	107,223,864
Participations diverses	1,473,000	Annuités (dollars 1,596,000)	8,299,200
Cautionnements divers	127,500	Effets à payer	1,600,000
Frais d'émission d'obligations	2,563,600	Obligations	98,188,000
Profits et Pertes au 30 décembre 1922	12,512,000	Divers créditeurs	39,000,000
	303,026,100		305,491,755

ANNEXE IX.

Tonnage libre et hypothéqué, au 30 juin 1923.

Navires.	Tonnage.	Libre.	Hypothéqué.	En faveur de	Dettes hypothécaires.
Australier	8,150	»	8,150	Ministry of Shipping Anglais.	Liv. st. 299,000.0.1
Belgier	8,130	»	8,130		
Caledonier	8,130	»	8,130		
Eglantier	8,100	»	8,100		
Gallier	8,240	»	8,240		
Keltier	8,250	»	8,250		
Nervier	8,150	»	8,150		
Pionier	8,240	»	8,240	Société Générale de Belgique.	Liv. st. 18,000.0.0
Persier	8,200	»	8,200		
Patagonier	8,100	»	8,100	Banque d'Anvers.	Frs. 930,000 »
Trevier	8,100	»	8,100		
Algerier	4,965	4,965	»	»	»
Asier	5,020	»	5,020	Banque Italo-Belge.	Frs. 1,673,815.48
Bolivier	8,250	8,250	»	»	»
Londonier	8,150	8,150	»	»	»
Rogier	5,180	»	5,180	Société Nationale de Crédit à l'Industrie.	Frs. 4,300,000 »
Suevier	8,250	»	8,250		
Tongrier	5,120	»	5,120		
Macedonier	8,160	»	8,160	Crédit Maritime et Fluvial.	Frs. 652,431.11
				Société Belge de Crédit Maritime.	Frs. 654,236.06
Pays de Liège	7,450	»	7,450	Gouvernement Belge.	Frs. 6,446,781.25
Caucasier	9,525	»	9,525		
Mercier	12,000	»	12,000		
Carlter	11,850	»	11,850		
Argentiner	4,250	»	4,250	Société Nationale de Crédit à l'Industrie.	Frs. 77,025,000 »
Cambrier	2,710	»	2,710		
Carabinier	3,770	»	3,770		
Canonier	5,239	»	5,239		
Danubier	2,775	»	2,775		
Devonier	4,250	»	4,250		
Fusilier	3,770	»	3,770		
Grenadier	5,097	»	5,097		
Iberier	2,926	»	2,926		
Ionier	4,250	»	4,250		
Livonier	4,250	»	4,250		
Spartier	4,250	»	4,250		
Marcoulier	3,770	»	3,770		
Meissonier	5,057	»	5,057		
Nipponier	2,965	»	2,965		
Venetier	2,740	»	2,740		
Picardier	2,789	»	2,789		
Roumanier	2,710	»	2,710		
Stellier	2,950	»	2,950		
Phœnicier	2,926	»	2,926		
Serbier	2,950	»	2,950		
Andalusier	10,820	»	10,820	Compagnie Générale Anversoise.	Liv. st. 102,000.0.0
Danier	10,820	»	10,820		
Taxandrier	8,200	»	8,200	Italo-Belgian Bank. Londres.	Liv. st. 91,500.0.0
Brazillier	8,150	»	8,150		
Burgondier	8,150	»	8,150		
Elzasier	8,150	»	8,150	Banque Belge pour l'Etranger.	Liv. st. 93,500.0.0
Chillier	8,100	»	8,100		
Gasconier	8,100	»	8,100		
Total	330,594	21,365	309,229		Frs. 91,882,263.90 Liv. st. 604,000.0.1

ANNEXE X.

Bruxelles, le 19 juin, 1925.

EXAMEN DE L'OPPORTUNITÉ D'UNE LIQUIDATION.

En ce qui concerne la liquidation immédiate, nous sommes formellement d'avis qu'elle serait non seulement inopportune, mais impossible dans les conditions actuelles du marché.

Il serait oiseux de revenir sur la nécessité pour notre pays d'avoir une marine marchande, sauf pour répéter qu'amputer celle-ci de la moitié de son tonnage constituerait une faute grave qui pèserait au surplus sur notre crédit à l'étranger.

Mettant la flotte en vente, nous verrons se produire le même phénomène que lors de la vente des trente-quatre unités allemandes que le Gouvernement belge a mis sur le marché. Du jour au lendemain, tous les acheteurs, l'Union des Armateurs en tête, se sont entendus pour comprimer les prix avec le résultat que cette flotte que l'on pouvait évaluer, lors de la cession, à plus de 200,000,000, en a réalisé 20,000,000 à peine (confidentiel).

Un autre exemple est fourni par la flotte d'Etat américaine : malgré les offres de crédit les plus tentantes, des réductions offrant les navires pour 10 p. c. de leurs prix de construction, l'offre d'un monopole de trafic vers les Philippines, le Gouvernement américain ne parvient pas à se défaire de ses navires et il a déjà été question de les livrer aux démolisseurs ou bien de les couler.

Il est certain que si on liquidait la flotte du Lloyd Royal Belge en ce moment, l'on ne retrouverait même pas l'argent dépensé pour mettre les navires en bon état de navigabilité et d'exploitation ; au surplus, l'opération mettrait sur le payé 2,250 marins, 250 employés et 3,500 ouvriers divers, nombre que ce qui nous restera d'armements ne saurait absorber et que les finances publiques devront secourir.

La deuxième hypothèse est la liquidation partielle, c'est-à-dire la vente des navires au fur et à mesure que les amateurs se présenteront.

Cette opération fera perdre le bénéfice de tout le travail de sept années d'organisation commerciale, la conclusion de contrats avantageux n'étant plus possible, les pertes d'exploitation absorberont une grande partie du produit de la vente ; enfin, un calcul minutieux nous permet de fixer à trois années au minimum la durée de l'opération.

La conclusion est simple : il faut réorganiser la société telle qu'elle existe et charger les administrations de liquider dans des proportions raisonnables et conformes aux intérêts du pays, du Lloyd Royal Belge armement et de son nombreux personnel.

Le Commissaire du Gouvernement,

(s) BULTINCK.

ANNEXE XI.

GRAPHIQUE

de la valeur d'un navire de 7,500 tonnes à diverses périodes
allant de 1916 à 1923.

1916	. . .	Livr. st.	160,000	premier trimestre	soit	Livr. st.	21, 5,0	la tonne
—	. . .	—	180,000	deuxième	—	—	24, 0,0	—
—	. . .	—	187,500	quatrième	—	—	25, 0,0	—
1917	. . .	—	187,500	premier	—	—	25, 0,0	—
—	. . .	—	165,000	quatrième	—	—	22, 0,0	—
1918	. . .	—	180,500	deuxième	—	—	24, 0,0	—
—	. . .	—	169,000	quatrième	—	—	22, 5,0	—
1919	. . .	—	195,000	deuxième	—	—	26, 0,0	—
—	. . .	—	232,500	quatrième	—	—	31, 0,0	—
1920	. . .	—	258,500	premier	—	—	34, 10,0	—
—	. . .	—	180,000	deuxième	—	—	24, 0,0	—
—	. . .	—	105,000	quatrième	—	—	14, 0,0	—
1921	. . .	—	82,500	premier	—	—	11, 0,0	—
—	. . .	—	63,000	deuxième	—	—	8, 10,0	—
—	. . .	—	60,000	troisième	—	—	8, 0,0	—
—	. . .	—	60,000	quatrième	—	—	8, 0,0	—
1922	. . .	—	66,000	premier	—	—	8, 15,0	—
—	. . .	—	62,000	deuxième	—	—	8, 5,0	—
—	. . .	—	63,500	troisième	—	—	8, 10,0	—
—	. . .	—	66,000	quatrième	—	—	8, 15,0	—
1923	. . .	—	66,000	premier	—	—	8, 15,0	—
—	. . .	—	62,500	deuxième	—	—	8, 5,0	—

(Emprunté au *Fair Play*, 5 juillet 1923, qui publie un graphique trimestriel).

Kamer der Volksvertegenwoordigers.

VERGADERING VAN 24 JULI 1923.

Wetsontwerp

tot goedkeuring der overeenkomst aangaan tusschen den Belgischen Staat, de naamlooze vennootschap « Lloyd Royal Belge » en verscheidene schuldeischers van deze (1).

VERSLAG

NAMENS DE MIDDENAFDEELING (2) UITGEBRACHT DOOR DEN HEER BRIFAUT.

MIJNE HEEREN.

Aangezien deze quæstie reeds herhaaldelijk voor de Kamer werd gebracht, namelijk in vier vergaderingen van Mei en Juni 1921, kent de Kamer den oorsprong en de geschiedenis van den Lloyd Royal Belge. Zij weet hoe duur het onze Staatsfinanciën zou te staan komen, mocht de Lloyd verdwijnen.

De Staat heeft zich borg gesteld voor de interesten en voor de terugbetaling der door den Lloyd uitgegeven obligatiën voor een kapitaal van 400.000,000 frank, thans tot op 98,188,900 frank teruggebracht.

Bij deze eerste verplichting komen zich twee schuldbekentenissen te voegen :

De eene van 6,013.440 frank wegens reeds gedane terugbetaling en uitkeering van de interesten aan de obligatiehouders van 1922;

De andere van fr. 6,446,781.25 voor saldo van den aankoop door den Lloyd gedaan van vier schepen, aan België door Duitschland geleverd krachtens het Verdrag van Versailles.

Daar de betaalkracht van zijn schuldenaar er bij betrokken is, hoe zal de Staat het hem verschuldigde, ten bedrage van fr. 110,648,221.25, kunnen redden ?

Twee oplossingen doen zich voor : ofwel aan den Lloyd eene dadelijke liquidatie opleggen, ofwel eene overeenkomst aannemen welke de voor zijne

(1) Wetsontwerp, n^o 339.

(2) De Middenafdeeling, voorgezeten door den heer Mechelynck, bestond uit de heeren Moury, Soudan, Gollier, Mampaey, Van Dievoet en Brifaut.

huidige opbrengst zeer bezwarende lasten zou verlichten en hem zou toelaten, door een redematig en voorzichtig beheer, de terecht verhoopde betere tijden af te wachten.

De Middenafdeeling heeft de overtuiging opgedaan dat tusschen beide oplossingen geen aarzeling mogelijk is.

Inderdaad, aan de eene zijde zou de onmiddellijke liquidatie, naar de meening van de zaakkundigen, in den tegenwoordigen toestand van de reederij aan den Staat slechts een bespottelijk dividend opbrengen. België zou met één slag belangrijke sommen verliezen en de helft van zijn handelsvloot.

De voorgestelde overeenkomst, anderzijds, die de vrucht is van lange onderhandelingen tusschen de maatschappij, de banken en den Staat, brengt voor den Staat geene nieuwe lasten mede, noch eene vermindering van de waarborgen die hij bezit. Wij drukken daarop. Laat men den Lloyd toe zich te reorganiseeren, dan biedt dit de mogelijkheid, al de sommen, waarvoor de Staat zich verbonden heeft, terug te vinden door de winsten die een gezonde en vaste toestand zeker zal opleveren, eens de crisis achter den rug.

De Middenafdeeling was van meening dat hare beslissing volstrekt niet mocht beïnvloed worden door de beschuldigingen en de critiek die van den aanvang af werden aangebracht tegen de oprichting en het beheer van den Lloyd, daar de voorgestelde wijziging dit punt niet aanraakt en enkel de maatregelen van practisch belang op het oog heeft, welke het aangewende kapitaal kunnen vrijwaren, evenals de vloot, die onbetwistbaar een belangrijk deel van het economisch en zedelijk vermogen van het Belgisch volk uitmaakt.

De Middenafdeeling heeft er aan gehouden zich te vergewissen of geene andere voorstellen konden voorgelegd worden; geene echter was voldoende klaar en gaf voldoende waarborgen om de aandacht gaande te maken.

De Middenafdeeling, van gevoelen zijnde dat de Kamer er een algemeen belang bij heeft de haar voorgelegde vraagstukken in gansch hunnen omvang te kennen, heeft de Regeering verzocht het volledig dossier der zaak, dat tijdens de debatten van 1921 werd voorgebracht, opnieuw ter griffie neer te leggen. Met hetzelfde doel achtte zij het nuttig, aan dit verslag als bijlagen de voornaamste stukken toe te voegen; daaruit kreeg zij de overtuiging dat, met inachtneming van al de zijden van het vraagstuk, de voorgestelde regeling dient te worden goedgekeurd in het belang van 's Lands financiën en tevens van onze toekomst op zeevaart- en handelsgebied.

Met dit voorbehoud werd dit verslag met eenparigheid van stemmen goedgekeurd.

Sommige leden hebben zich niettemin het recht voorbehouden, een amendement in te dienen tot wijziging van het beheer der Maatschappij.

De Verslaggever,
V. BRIFAUT

De Voorzitter,
A. MECHELYNCK.